

« L'envie d'apprendre et la détermination pour réussir »

NOTE D'INFORMATION

ÉVOLUTION DE LA DEMI-PENSION RENTRÉE 2024

L'Établissement IBN KHALDOUN dispose d'un service de restauration ouvert chaque midi, du lundi au vendredi sauf le mercredi et hors vacances scolaires.

Seuls les élèves inscrits peuvent y accéder. À compter de la rentrée 2024, le repas est au tarif de 6.25€ euros. Ce tarif est dégressif selon le nombre d'enfant inscrit par famille. Il passe à 11.65€ pour deux enfants et à 16,65€ pour trois enfants.

Il n'est pas permis d'introduire ni de sortir des denrées alimentaires au sein de la demi-pension sauf PAI (plan d'accueil individualisé) **validé par le médecin scolaire.**

Ce service fonctionne au forfait de 4 jours (hors mercredi) avec une facturation mensuelle.

Les 4 jours hebdomadaires sont dus, quel que soit le nombre de repas effectivement consommés.

Tout mois commencé est dû.

Les remises d'ordre de plein droit sans que la famille en fasse la demande sont limitées aux raisons ci-dessous :

- Suite à la fermeture de l'établissement sur décision du Chef d'Établissement.
- Suite à une exclusion pour mesure disciplinaire.
- Suite à la participation à une sortie pédagogique ou scolaire organisé par l'établissement.
- Suite aux périodes de stages en entreprise.
- Demi-journée libre sur l'emploi du temps annuel.
- Jours fériés.
- Elève n'ayant pas cours en période d'examen organisé dans le collège.

Les remises d'ordre accordées sous conditions sur demande expresse de la famille dans les 30 jours suivant le retour de l'élève sous réserve de l'accompagnement des pièces justificatives sont limitées aux raisons ci-dessous :

Suite à un changement d'établissement (fournir un certificat d'inscription du nouvel établissement).

Suite à une absence pour maladie, il faudra prévenir l'établissement avant 9h

Téléphone : 04 91 48 95 68

« L'envie d'apprendre et la détermination pour réussir »

Dégradations et comportement :

Toute dégradation de vaisselle sera facturée, au prix coûtant, à la famille responsable de l'élève.
Toute dégradation constatée sera facturée aux responsables légaux des élèves auteurs des faits.

Ils doivent appliquer le règlement intérieur du collège en matière de comportement lors de la pause repas. Il n'est pas autorisé de sortir du réfectoire avec des aliments et de jeter des emballages dans la cour ou autres locaux du collège. Les élèves auront à cœur de respecter et de faciliter le travail des personnels de service et d'entretien.

Les sanctions pour un manquement disciplinaire sont celles qui régissent la discipline de l'établissement. En outre, il pourra être décidé l'exclusion de l'élève du Service de restauration.

Les élèves peuvent se désinscrire à la fin du mois entamé en remettant un courrier à la CPE.

Calendrier et tarif : calendrier à titre informatif pouvant être sujet à des modifications

MOIS	NOMBRE DE REPAS	Tarif 1 enfant 6.25€	Tarif 2 enfants 11.65€	Tarif 3 enfants 16.65€
Septembre <i>Journée d'intégration le mardi 10 septembre</i>	12	75	139.8	199.8
Octobre	11	68.75	128.15	183.15
Novembre	15	93.75	174.75	249.75
Décembre	12	75	139.8	199.8
Janvier	16	100	186.4	266.4
Février	8	50	92.2	133.2
Mars (<i>non jeûné</i>)	16	100	186.4	266.4
Mars (<i>jeûné</i>)	0	0	0	0
Avril <i>Aïd Al Fitr : établissement fermé le 30 mars et le 1^{er} avril</i>	15	93.75	174.75	249.75
Mai	15	93.75	174.75	249.75
Juin	12	75	139.8	199.8
TOTAL ANNUEL (Ramadan non jeûné)	132	825€	1518€	2197.8€
TOTAL ANNUEL (Ramadan jeûné)	116	725€	1351.4€	1931.4€

Paiement : Les frais de cantine devront être réglés directement au secrétariat.
Les moyens de paiement sont les suivants :

- Chèque à l'ordre de *Association Savoir Réussir*
- Virement bancaire sur le compte de l'association
- Carte bancaire ou espèces au secrétariat.